



PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux contribuables de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, à une séance ordinaire tenue le 3^e jour du mois de septembre 2019 au lieu ordinaire des sessions, a adopté le Règlement numéro 266-2019 concernant les conditions préalables à l'entretien hivernal des chemins privés, abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 251-2018.

Ce règlement entrera donc en vigueur conformément à la Loi.

Les contribuables intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau de l'Hôtel de Ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h et 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 6^e jour du mois de septembre 2019.

M^e Pierre Alain Bouchard,

Greffier et directeur du Service juridique